
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 23 mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h00 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 14 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258
Nombre de membres présents ou représentés : 68 Nombre de voix : 143
Secrétaire de Séance : monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Compte de gestion 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2023 est conforme au compte administratif 2023, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 338 525,98 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 133 008,08 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser.

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent le compte de gestion pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

28 MARS 2024

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 23 mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h00 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 14 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 67 Nombre de voix : 136

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Approbation du Compte administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Michel PONCHANT, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2023, dressé par Madame Sophie TUBIANA, Présidente, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2023,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 388 684,85 €	2 389 615,03 €	930,18 €
Investissement (sauf 001)	323 073,50 €	244 110,74 €	- 78 962,76 €
002 Résultat reporté N-1	- €	337 595,80 €	337 595,80 €
001 Solde d'investissement N-1	- €	211 970,84 €	211 970,84 €
TOTAL DU BUDGET	2 711 758,35 €	3 183 292,41 €	471 534,06 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 388 684,85 €	2 727 210,83 €	338 525,98 €
Investissement	323 073,50 €	456 081,58 €	133 008,08 €

Excédent de fonctionnement	338 525,98 €
Excédent d'investissement	133 008,08 €
Résultat de l'exercice 2023	471 534,06 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
RESTES A REALISER	128 051,25 €	241 864,50 €	113 813,25 €

RESULTAT EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 :

133 008,08 € + 113 813,25 € = 246 821,33 €

Madame Sophie TUBIANA ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical :

✓ Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 338 525,98 €
- le résultat de clôture de la section d'investissement avant reprise des restes à réaliser s'élève à : 133 008,08 €

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

28 MARS 2024

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du samedi 23 mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h00 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 14 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258
Nombre de membres présents ou représentés : 68 Nombre de voix : 143
Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

FONCTIONNEMENT	M14
Dépenses	2 388 684,85 €
Recette	2 389 615,03 €
Résultat exercice	930,18 €
Résultats antérieurs reportés	337 595,80 €
Part affectée à l'investissement	- €
Total	338 525,98 €

Le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	323 073,50 €
Recettes	244 110,74 €
Solde	- 78 962,76 €
Résultat de clôture précédent	211 970,84 €
Total	133 008,08 €

Le solde des restes à réaliser en investissement est de :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	128 051,25 €
Recettes	241 864,50 €
Solde	113 813,25 €

L'excédent d'investissement est de :

$$133\ 008,08\ € + 113\ 813,25\ € = 246\ 821,33\ €$$

Au budget primitif 2024, il est proposé d'inscrire :

- un report en recettes d'investissement, article 001 pour la somme de : 133 008,08 €
- un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de : - €
- un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de : 338 525,98 €

Au vu du résultat enregistré en section de fonctionnement et de l'excédent de financement constaté en section d'investissement, compte tenu des Restes A Réaliser, **il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, soit 338 525,98 €** ainsi qu'il suit :

- Article **1068** : "Excédent de fonctionnement capitalisés" pour la somme de : **0,00 €**
- Article **002** : "Excédent de fonctionnement reporté" pour la somme de : **338 525,98 €**
- Article **001** : "Excédent de recettes d'investissement" pour la somme de : **133 008,08 €**

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation du résultat 2023 au budget 2024.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

28 MARS 2024

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 23 mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h00 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 14 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 67 Nombre de voix : 131

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 17 février 2024,

Vu l'avis favorable du comptable public du Service de Gestion Comptable de Saumur, en date du 14 septembre 2023,

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles,

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise l'assemblée délibérante à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, l'exécutif informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Prévision des recettes de fonctionnement 2024

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	9 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 536 689,63 €	2 575 908,87 €
75	Autres produits de gestion courante	21 810,64 €	24 690,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €
	Recettes réelles	2 569 500,27 €	2 610 598,87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	135 903,76 €	187 357,73 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	337 595,80 €	338 525,98 €
	TOTAL	3 042 999,83 €	3 136 482,58 €

Prévision des dépenses de fonctionnement 2024

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	890 845,11 €	898 880,31 €
012	Frais de personnel	1 548 945,56 €	1 684 787,58 €
65	Autres charges de gestion courante	210 845,76 €	213 715,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	196 868,05 €	
	Dépenses réelles	2 854 004,48 €	2 805 382,89 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	188 995,35 €	331 099,69 €
	TOTAL	3 042 999,83 €	3 136 482,58 €

Évolution des recettes d'investissement 2024

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
024	Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 183,28 €	21 970,41 €
13	Subventions d'investissement reçues	285 277,61 €	459 419,50 €
27	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	0,00 €
	Recettes réelles	297 460,89 €	481 389,91 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	188 995,35 €	331 099,69 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	211 970,84 €	133 008,08 €
	TOTAL	698 427,08 €	945 497,68 €

Evolution des dépenses d'investissement 2024

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
020	Dépenses imprévues	35 185,35 €	
13	Autres subventions régions	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	254 628,77 €	358 907,30 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	272 709,20 €	399 232,65 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
	Dépenses réelles	562 523,32 €	758 139,95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	135 903,76 €	187 357,73 €
	TOTAL	698 427,08 €	945 497,68 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le budget primitif 2024 comprenant ses annexes qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : **3 136 482,58 €**
 - Section d'investissement : **945 497,68 €**

-
- ✓ autorisent Madame la Présidente à procéder, au titre de l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

 - ✓ autorisent Madame la présidente à signer tout document permettant l'application de la présente

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA



Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

28 MARS 2024

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du samedi 23 mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h00 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 14 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258
Nombre de membres présents ou représentés : 67 Nombre de voix : 131
Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Tableau des effectifs au 23 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

- Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet, pour remplacer le chargé de mission, actuellement en charge de la charte et de la mission écodéveloppement, ayant trouvé un autre poste et quittant le Parc au 2 avril 2024,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet, pour faire suite à un accroissement temporaire d'activité, pour renforcer le service administratif et financier en l'absence momentanément de la responsable, pour une durée de 3 mois maximum, à compter du 16 avril 2024,

Il est proposé à l'assemblée, par la Présidente :

- la création d'un emploi non-permanent sur les grades d'attaché, ingénieur et technicien, « chargé de mission écodéveloppement », à temps complet pour une durée de 3 ans, à compter du 01/06/2024 jusqu'au 31/05/2027, relevant pour les deux premiers grades de la catégorie A et le suivant de la catégorie B, afin de mener à bien le projet écodéveloppement et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans en contrat de projet.
- La création, à compter du 16 avril 2024, un emploi non permanent sur le grade d'attaché et/ou de rédacteur et/ou d'adjoint administratif relevant respectivement de la catégorie hiérarchique A, B et C dans la filière administrative, pour renforcer le service administratif et financier en l'absence momentanément de la responsable, sur la période de mi-avril à mi-juillet, pour faire suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale 35/35ème.

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 23/03/2024
----------------	-----------	--------	----------	---------------

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché	A	1	Directeur	
Attaché principal	A	1	Directrice Adjointe	
Attaché principal	A	1	Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	
Attaché principal	A	1	Chef du service aménagement et écodéveloppement	
Attaché principal	A	1	Responsable du service administratif et financier - RH	
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	
Attaché	A	1	Adjointe chargée des affaires juridiques appliquées aux marchés publics et RH	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Adjointe chargée des affaires administratives et financières	
Rédacteur	B	1	Chargé de mission communication	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire de direction	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	

AGENTS TITULAIRES FILIERE CULTURELLE

Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la Maison du Parc	Disponibilité du 13/10/2022 au 12/10/2024
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la Maison du Parc	
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la Maison du Parc	

AGENTS TITULAIRES FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	Chargé de mission eau, RAMSAR et mission Val de Loire	
Ingénieur Principal	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	Disponibilité du 01/01/2024 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Disponibilité jusqu'au 15/06/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	Disponibilité du 20/11/2023 au 19/11/2024
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	

Grade d'emploi	Catégorie	Effectif	Fonction	au 23/03/2024
----------------	-----------	----------	----------	---------------

AGENTS NON TITULAIRES

Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	CDI
Attaché	A	1	Chargé de la révision de la charte et de la valorisation de démarches économiques vertueuses	CDD jusqu'au 01/09/2024 (démission au 02/04/2024)
Attaché	A	1	Chargé de mission transition écologique et sociétale, adaptation au climat	Contrat de projet du 19/04/2024 au 18/04/2025
Rédacteur	B	1	Chargé de mission référent éducation et assistant tourisme	CDD de 12 mois du 01/05/2023 au 30/04/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Contrat de projet 24 mois du 01/02/2023 au 31/01/2025
Ingénieur	A	1	Chargée de mission TEN aggro Saumur	Contrat de projet du 15/02/2024 au 05/04/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission TEN Baugeois Vallée	Contrat de projet du 06/11/2023 au 30/06/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission NATURA 2000 MAEC	Contrat de projet du 01/01/2024 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargée de mission patrimoine Natura 2000	CDD du 20/11/2022 au 31/03/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 03/10/2023 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées et stratégie foncière	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 01/11/2023 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Renaturation	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 15/11/23 au 31/12/24

POSTES A CRÉER

Attaché Ingénieur Technicien	A et B		Chargé de mission écodéveloppement	Contrat de projet 3 ans du 01/06/2024 au 31/05/2027 à temps complet (35/35 ^e)
Attaché Rédacteur Adjoint administratif	A, B et C		Accroissement temporaire d'activité	CDD 3 mois à temps complet (35/35 ^e)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la création du poste non-permanent de chargé de mission écodéveloppement en contrat de projet pour une durée de 3 ans,

-
- ✓ autorisent Madame la Présidente à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois (durée maximale de 12 mois sur une période sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris) pour faire suite à un accroissement temporaire d'activité,
 - ✓ adoptent le tableau des effectifs à la date du 23 mars 2024.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le **28 MARS 2024**

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du samedi 23 mars 2024

Le samedi 23 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h00 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 14 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 67 Nombre de voix : 131

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Mandat CDG 49 : Protection Sociale Complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19/02/2024 ;

Après discussion, les membres du Comité syndical, à l'unanimité décident de :

- ✓ **donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- ✓ **donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 28 MARS 2024